

Compte-rendu du Conseil Municipal du 27 juin 2018

L'an deux mil dix-huit le **27 juin** à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 20 juin 2018, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eric ROBIN, Maire.

Étaient présents : ROBIN Eric, GORE-CHAPEL Isabelle, HESRY Michel, LE TOUX Odette, BESNARD Nicolas, RIGOLLE Delphine, LE GALL Pascal, PORTIER Léone, CHEVALIER Hubert, COLLETTE Abel, SEULIN Marie-Pierre, FAISNEL Valérie, BAZIN Pascal, CLUZEAU Noële, COMMUNIER Aurélien, DAUNAY Dominique, LE PARC Marie-Hélène, CHARTIER Georges.

Absents excusés : LE MAIRE Alain (pouvoir à Odette Le Toux), RONXIN-CLAVEREAU Jeannine (pouvoir à Léone Portier), ROSSIGNOL Marie-Louise (pouvoir à Delphine Rigollé), HAMON Serge (pouvoir à Dominique Daunay), AIGNEL-JAMET Tatiana (pouvoir à Marie-Hélène Le Parc)

Secrétaire de séance : Isabelle GORE-CHAPEL

Mme Isabelle Goré-Chapel, 1^{ère} adjointe procède à l'appel des membres.

Mr Robin, Maire, soumet à l'approbation le compte rendu du conseil municipal du 30 mai qui est approuvé à l'unanimité.

Mr Robin annonce l'ordre du jour du Conseil.

Mr Robin adresse ses félicitations et celles du conseil municipal à Aurélien Communier pour la naissance de son fils Awen le 14 juin dernier.

1. LOUDEAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE

Rapporteur : Eric Robin, Maire

GIP Pôle Culinaire :

Mr Robin informe que l'ouverture des plis a eu lieu le 18 juin, mais l'appel d'offre s'est avéré infructueux pour 4 lots sur 7. Un grand nombre d'entreprise ont retiré le dossier de consultation mais n'ont pas eu le temps de répondre au marché. L'appel d'offre a donc été relancé jusqu'au 13 juillet. Du fait de ce décalage et de la période estivale, les travaux sont reportés à l'automne avec une préparation pendant les vacances de la Toussaint.

Mr Robin informe également qu'une rencontre aura lieu avec le préfet le 29 juin pour défendre le projet et solliciter des subventions d'Etat.

Mr Robin souhaite revenir sur l'adhésion des autres communes : Illifaut, Saint Vran et Gomené se sont engagés. Toutefois la position de Laurenan reste encore floue, ce que bon nombre de personnes ont remarqué dans la presse dernièrement. Mr Robin ajoute que les élus de Laurenan attendent des précisions sur des points déjà vus en réunion (prix de vente et prix de revient, localisation des filières, qualité des repas, etc...). Il insiste sur l'importance de la préservation des emplois locaux. Tous ces éléments ont été débattus, une charte alimentaire a été rédigée et amendée avec les services administratifs. Les premières délibérations datent de 2016, il est temps de s'engager et d'avancer ensemble dans cette démarche historique et locale. Plusieurs fois il a été proposé d'intervenir dans les différents Conseils Municipaux pour présenter le pôle culinaire. Par ailleurs d'autres communes proches sont intéressées par la qualité de la démarche.

PLUI : lancement de la démarche, méthodologie et agenda : intervention de Cécile Landuré, responsable habitat et urbanisme à LCBC et Virginie Mainguy

Cécile Landuré et Virginie Mainguy expliquent que Loudéac Communauté Bretagne Centre a lancé une grande démarche de refonte des documents d'urbanisme sur son territoire : PLUI-H (plan local d'urbanisme et de l'habitat), SCOT (schéma de cohérence territoriale).

Le SCOT est un document de planification stratégique qui définit un projet de territoire pour 20 ans. Il décline ce projet en orientations et objectifs d'aménagement qui s'imposent aux autres documents d'urbanisme plus opérationnels (PLUI, PLH, autres autorisations commerciales..). Le PLUIH est le document d'urbanisme unique qui va remplacer les PLU communaux et couvrir les communes non dotées de document d'urbanisme. Il va encadrer les autorisations de construire et d'aménager associées au plan local de l'habitat qui définit la programmation des logements sur le territoire. Il traduit les objectifs définis par le SCOT dans une perspective opérationnelle à plus court terme (10 ans environ).

Ces documents, indispensables pour encadrer et guider les perspectives de développement sur les vingt prochaines années, nécessitent de repenser le territoire, ses évolutions, ses zonages et ses règlements d'urbanisme, d'en faire différents diagnostics (vacance foncière, patrimoine agricole, artisanat en zone agricole, parcelles à densifier, etc).

Toute cette démarche va fortement solliciter les élus dans les prochains mois et va suivre un calendrier très serré pour maintenir l'objectif d'un PLUI adopté en juillet 2019. Mais cela devient indispensable pour débloquer des zones où les porteurs de projets ne peuvent construire, ainsi que mettre en place des dispositifs d'aide à la pierre et au logement.

Commune Nouvelle :

Mr Robin informe que la réflexion d'une commune nouvelle entre Merdrignac et St Launeuc a été abordée au conseil municipal de St Launeuc. Les élus y sont en attente de précisions plus avancées sur les conséquences administratives et fiscales, et ont demandé à Mr Robin de venir présenter l'avancée des réflexions à leur conseil municipal.

Mr Robin présente une étude fiscale sur le rapprochement des deux communes. Il est possible de lisser les variations de taux sur 13 ans. De plus, la fusion en commune nouvelle apporterait jusqu'à 44 000€ de gain financier qui pourrait être réinjecté dans des projets nouveaux pour St Launeuc (liaison douce, travaux, chemins d'exploitation, loisirs, etc).

Mr Robin discutera de ces questions devant le conseil municipal de St Launeuc le 5 juillet puis les élus décideront si le projet est poursuivi et présenté aux populations ou abandonné.

2. COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE, ET ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE.

Rapporteur : Isabelle Goré-Chapel, Adjointe

Programme de travaux pour l'assainissement : avenant à la maîtrise d'œuvre

Le cabinet EFE avait souligné que l'estimatif des travaux avait mal été évalué, de fait ils estiment un coût global du programme de 400 000€ et non 88 000€ comme évalué par la SAUR. Leur rémunération, à 4,5% du coût des travaux, passe donc de 3 916€HT à 17 497,50€HT. A l'unanimité l'assemblée valide cet avenant.

Questions diverses :

Lotissement des Ajoncs d'Or : Mme Goré-Chapel informe que les travaux suivent le calendrier prévu. La prochaine intervention sera celle d'Orange pour la téléphonie. Brocéliande TP a prévu d'intervenir pour l'enrobé le 30 juillet.

Géocaching : une réflexion est engagée pour participer aux réseaux de géocaching. Il s'agit de cacher sur des endroits touristiques ou sites naturels un boîtier que les participants cherchent grâce à ses coordonnées GPS ou des indices. Il contiendra des informations sur la commune et incitera des pratiquants de ce loisir de s'arrêter découvrir Merdrignac.

SDE : Mme Goré-Chapel informe que le SDE propose de remplacer un foyer lumineux en face de la mairie, détruit depuis plusieurs années. Or il n'a jamais été jugé nécessaire ni demandé par des riverains qu'il soit remplacé. A l'unanimité l'assemblée refuse la réparation et le renouvellement de ce mat d'éclairage.

3. COMMISSION EQUIPEMENTS SPORTIFS, SPORTS, VIE ASSOCIATIVE ET JEUNESSE

Rapporteur : Eric Robin, Maire

Aménagement du Stade

Mr Robin présente le plan de l'avant-projet définitif qui sera le support du Dossier de Consultation des Entreprises. L'assemblée approuve l'ensemble du projet et des compromis trouvés avec chaque club pour optimiser l'infrastructure. Mr Robin précise que sur le coût des travaux de 1,8 millions d'euros, presque la moitié sera subventionnée. La commune communiquera rapidement sur le « reste à charge » de ce projet pour les finances communales. Enfin il regrette que ces dossiers soient si complexes, et notamment pour les fédérations de sport qui préconisent beaucoup de normes pour les équipements mais soit qui ne subventionnent pas (pour l'athlétisme), soit qui exigent des dossiers extrêmement complexes pour obtenir des subsides. Une attention sera portée sur la sauvegarde d'un maximum d'arbres de l'allée.

Jeunesse : foyer de l'AJPM

Mr Robin informe que le projet du Stade va empiéter sur la cour du foyer, et qu'un déplacement sur site a eu lieu pour en mesurer l'impact et la faisabilité. L'état global du site était déplorable, et il montre les photos prises le jour de cette visite. Un courrier avait été envoyé il y a quelques semaines à ce sujet mais aucune action n'a été entreprise pour réagir. Un deuxième courrier sera envoyé très prochainement pour exiger un nettoyage de la terrasse, de la cour, et le retrait du caddie et de la caravane. L'ensemble des élus regrettent de voir qu'un effort considérable est fait par les agents pour obtenir le label ville fleurie, que des associations prennent part à cet effort (Club de l'Amitié, chasseurs, etc.) et que ce site soit dans un tel état.

4. COMMISSION FINANCES ET PERSONNEL

Rapporteur Pascal Le Gall, Adjoint

Décision Modificative n°1 au Budget Principal

Mr Le Gall précise que cette première décision modificative intervient qu'au mois de juin, ce qui montre le sérieux du suivi budgétaire. Des dépenses sont modifiées dans les imputations (réparation du pont bascule qui passe en investissement), des montants de travaux ont été imputés en HT lors du budget et doivent être inscrits en TTC. De plus des dotations ont été notifiées et sont plus élevées que prévu (notamment les droits de mutation, qui augmentent de 10%, ce qui prouve la reprise économique et immobilière localement).

A l'unanimité l'assemblée approuve la décision modificative n°1 au budget principal.

Annulation de créances de dette

Suite aux décisions prises par les commissions de désendettement de Charente et des Côtes d'Armor, la Trésorerie demande à la commune de délibérer pour éteindre les créances pour les montants de 437,72€ et de 2288,47€. A l'unanimité l'assemblée valide ces annulations de créances de dettes.

Questions de personnel :

Mr Le Gall informe que la commune a recruté 3 apprentis : un CAP et deux BTS pour la rentrée prochaine.

Le règlement intérieur du personnel va être retravaillé cette année, et il demande aux élus intéressés de se manifester pour participer aux réunions de travail. Mr Daunay, Mme Seulin, Mr Chevalier, Mme Rigollé, Mr Robin participeront au groupe avec les représentants du personnel.

Enfin Mr Le Gall informe que le remplacement de Virginie Rouault va être étudié, sur un poste lié au fleurissement.

5. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Affaires scolaires

Mme Rigollé informe que dans le cadre de la semaine de 4 jours, l'AFR a demandé l'autorisation d'intervenir sur l'école pour le centre aéré du mercredi. Leurs besoins sont à définir mais sur le principe cela semble possible. Concernant la fin des Taps, la commune va offrir aux enfants et encadrants un spectacle de clown magicien le jeudi 5 juillet auquel les élus sont conviés.

Conseil communautaire des jeunes :

Mme Rigollé et Mr Robin félicitent Théo Gicquel pour son élection au conseil communautaire des jeunes. Il viendra se présenter devant le conseil municipal. Les élus l'assurent de leur soutien pour exercer son mandat dans les deux ans qui viennent.

Fete de la musique :

Mme Rigollé fait le compte-rendu de cette soirée qui s'est bien passé, même si le public a encore fait remonter les problèmes d'attente entre deux groupes. Par ailleurs le site a été rendu dans un état impeccable, tous les organisateurs en sont remerciés.

Soirée du 13 juillet :

Le compte-rendu de la dernière réunion de préparation a été renvoyé à chaque association, les besoins de matériel doivent être envoyés à la mairie pour le 29 juin.

Courrier de l'association Ste Philomène :

Mr Hesry explique que l'association Ste Philomène fête son 30ème anniversaire en présence de l'évêque le 19 août et dans ce cadre, a entrepris de nettoyer et rénover le bâtiment. Or les soubassements et murs nécessitent un traitement spécifique avec injection de résine notamment. Ces travaux ont été chiffrés, la Société ABI (assèchement Bretagne injection) pour 4 299.90€TTC et Société Murprotec pour 9 849.40€TTC. Il est proposé que la commune participe à 50% du devis présenté, avec un plafond de 2000€ par association, pour poser une règle qui encadrera les autres demandes.

RN164 :

Mr Robin informe qu'une réunion a lieu avec le préfet à ce sujet le 29 juin prochain. Mr Robin en profitera pour évoquer les propos du Président de la République qui, dans son dernier discours à Quimper, a engagé l'Etat sur une réalisation des deux tronçons d'ici 2023.

Mr Chartier ajoute qu'une réunion a eu lieu à ce sujet concernant l'impact sur les réseaux d'eau et d'assainissement et qu'il faudra être vigilant sur les infrastructures impactant les réseaux en place.

Mr Robin revient sur le grand nombre de **courrier anonymes** qui parviennent en mairie ou directement au domicile des élus. Le problème de ces courriers est qu'on ne peut y répondre. Il estime pourtant que les élus sont accessibles et disponibles pour discuter des demandes et remarques que ces courriers contiennent.

Mr Robin fait état d'une **demande des pompiers** pour l'achat groupé, avec les communes du secteur, d'un drapeau pour leur centre à l'usage des cérémonies et défilés. Il sera imprimé au nom du « Pays de Merdrignac », et la commune participerait à hauteur de 167,50€. A l'unanimité cette participation est votée.

Mr Robin informe l'assemblée du **départ de Mr le Curé**, l'abbé Daniel. Il le remercie, au nom du conseil municipal, pour ces 16 années passées au service de la commune de Merdrignac.

Enfin Mr Robin informe de l'achat par les établissements Chériaux du l'ancien bâtiment de LD Habitat, zone de la Héronnière. Cela soulagera l'entreprise qui était bloquée dans ces projets de développement, et sur une zone plus propice à son activité que son emplacement actuel.

Mme Le Toux informe enfin les élus qu'une visite de l'accueil de jour, situé au pôle médicosocial et encadré par l'Ehpad du Bourgneuf, a permis de voir la qualité de leur action auprès de personnes parfois affaiblies ou désorientées. Ce service est encore méconnu du grand public et a convaincu les élus des communes voisines présents lors de cette réunion. C'est un atout pour notre territoire et pour le soin apporté aux personnes concernées.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est close à 23h.